



**HAL**  
open science

## La race pensée comme altération

Jean-Luc Bonniol

► **To cite this version:**

Jean-Luc Bonniol. La race pensée comme altération : [Compte-rendu de] L'homme altéré. Races et dégénérescence (XVIIe-XIXe siècles), de Claude-Olivier Doron. Journal of interdisciplinary history of ideas, 2018, Contemporary Luther / Luther contemporain, 7 (13), 10.13135/2280-8574/2844 . hal-03978918

**HAL Id: hal-03978918**

**<https://cnrs.hal.science/hal-03978918>**

Submitted on 10 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# JOURNAL OF INTERDISCIPLINARY HISTORY OF IDEAS



2018

Volume 7 Issue 13

Item 12

– Section 4 : Reviews –

La race pensée comme altération

par

Jean-Luc Bonniol



## JIHI 2018

Volume 7 Issue 13

### Section 1: Editorials

1. *Editorial* (JIHI)

### Section 2: Articles. Special Issue: Contemporary Luther / Luther contemporain

2. *Luther, la Réforme, la Modernité* (M. Albertone, O. Christin)

3. *Les Réformateurs, de l'ethos monastique à l'habitus académique* (O. Christin)

4. *Modernité catholique, modernité protestante. Batailles historiographiques à l'époque contemporaine* (E. Belligni)

5. *Protestantisme, montagne et environnement: une relation privilégiée?* (L. Tissot)

6. *Luther dans les documents du magistère pontifical du 500<sup>e</sup> anniversaire de la naissance au 500<sup>e</sup> anniversaire de la Réforme (1980-2017)* (P. Cozzo)

7. *Luther and his Catholic Readers: the Question of the Nuns* (E. Guillemard)

8. *Is Protestantism the Source of Modern Freedoms?* (V. Zuber)

9. *Elective Affinities and liaisons dangereuses: Luther's Heritage and the New Spirit of Capitalism* (D. Spini)

10. *Protestantisme et anarchisme* (P. Adamo)

### Section 3: Notes

11. *Research Report | Forms, Patterns, Structures. Citation Analysis and the History of Analytic Philosophy* (E. Petrovich)

### Section 4: Reviews

12. *Book Reviews* (J.-L. Bonniol)

.....

# La race pensée comme altération

## Essay Review

Jean-Luc Bonniol \*

*Essay Review : Recension de Claude-Olivier Doron, L'homme altéré. Races et dégénérescence (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles), Ceyzérieu : Champ Vallon, 2016, 592 p. (ISBN 9791026700968, € 29,00).*



Disons-le d'emblée : on ne peut qu'être admiratif devant la somme d'érudition et les analyses brillantes que l'on découvre dans l'ouvrage de Claude-Olivier Doron, *L'homme altéré. Races et dégénérescence (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, ouvrage qui arpente des champs incroyablement divers de l'histoire des représentations et de l'histoire des savoirs, et renouvelle complètement la généalogie de la notion de race. Et les échos installés par rapport aux débats contemporains (notamment en raison des avancées de la génomique, mais aussi à propos de la valorisation ambiguë de la race par certains comme instrument de lutte contre les discriminations) sont particulièrement stimulants. On n'y trouvera pas une histoire générale de la « race », mais bien celle d'une figure particulière, qui est celle de la race pensée comme altération, et du lien entre race et dégénération, productrice d'altérité dans la mesure où ce sont des mécanismes de dégradation qui sont censés produire des variantes dérivées d'un type originel. C'est dire que l'auteur privilégie, dans son approche, les théories monogénistes, qui affirment, contrairement à la thèse polygéniste, l'existence d'une origine unique à l'espèce humaine, unicité qu'il faut bien concilier avec la diversité visible dans l'espèce

\* Aix-Marseille Université ([jldbonniol@gmail.com](mailto:jldbonniol@gmail.com)).

humaine – ce qui ne constitue pas un obstacle, bien au contraire, à la mise en œuvre d'une pensée raciste.

**1** L'OUVRAGE vaut d'abord pour son ample introduction, qui précise que l'histoire de la notion de race est envisagée dans le cadre de l'histoire des sciences, ce qui permet de profiler une définition précise, même si elle est limitative, du concept. Le fil principal de l'argumentation est le lien entre race et dégénérescence. A partir d'une multiplicité de savoirs antérieurs dans le domaine de l'histoire naturelle, apparus autour de la notion de dégénération et du « foyer d'expérience plus large [...] de l'altération » (p. 6), est mise en évidence une pensée qui s'interroge à la fois sur les « frontières de l'espèce » et sur la production des races, selon un jugement qui peut être soit de dégradation, « perte de qualité par rapport à un étant antérieur jugé (plus) parfait » (p. 8), soit d'amélioration. Cette pensée est avant tout fondée sur un paradigme généalogique. Dès le départ de sa réflexion, l'auteur pose ainsi une définition précise de la race : celle-ci qualifie une « entité généalogique », à savoir une « lignée dotée de qualités collectives héréditaires » (p. 9). Ce style de raisonnement généalogique s'écarte de certains usages courants du terme fondés sur des caractères physiques externes et sur de simples classifications, qui relèguent au second plan la dimension généalogique, alors que c'est en elle que se sont ancrés les dispositifs biopolitiques relatifs à la race, notamment ceux qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, ont tenu à l'hygiène raciale. C'est cette dimension généalogique qui est au fondement d'une conception génétique de la race, qui a persisté même si l'affirmation selon laquelle la notion était invalidée par la biologie s'est largement répandue des années 1940 aux années 1990, mais qui revient en force aujourd'hui, notamment dans les pratiques sociales liées au développement des savoirs génomiques.

L'hiéroraphie de la race est « surdéterminée par une grille d'analyse qui met l'accent sur l'altérité » (p. 13) et le traitement différentiel des individus, ce qui met en jeu la notion de racisme. L'opposition entre universalisme et différentialisme est loin d'être évidente, souvent obscurcie par des enjeux idéologiques qui masquent la réalité des rapports de pouvoir fondés sur la race : des pratiques de hiérarchisation radicale peuvent se trouver des deux côtés, avec la possibilité, du côté de l'universalisme, de fonder des inégalités dans un horizon

humain commun. « La croyance même dans la perfectibilité (de l'homme) a servi de base à tout un dispositif de hiérarchisation » (p. 20), et la mise en avant de l'altérité a pu « apparaître dans une volonté d'inclusion » (p. 21). Ainsi est-il possible de marier un horizon universaliste, où l'autre est produit à partir du même, avec des rapports de domination, pouvant aboutir à des « pratiques de gouvernement qui se donnent (comme objet) l'amélioration de la race » (p. 27), dans le cadre d'un gouvernement de l'espèce. Il faut alors recourir à un autre concept, celui d'altération, qui renvoie à « une dégénération de l'identité d'origine ou bien à un retard, voire un arrêt dans le développement d'une norme universelle » (p. 21) et penser comment l'altération se transmet de génération en génération, alors que « ce changement qualitatif radical est censé s'opérer en maintenant l'unité de la substance » (p. 23), générale à l'humanité.

Cette réflexion renvoie aux histoires du racisme, qui dépendent de définitions préalables de la race qui peuvent empêcher de rendre compte des conditions de formation de cet objet dans les savoirs et les pratiques de pouvoir. L'idée de race peut en effet prendre des formes variées, dans des contextes d'énonciation différents, qu'il s'agit de resituer dans leur singularité historique. Ainsi, pour Colette Guillaumin et un certain nombre d'analystes contemporains, le signifiant « race » est jugé secondaire par rapport au phénomène de l'essentialisation : se profile par là un « racismes sans races », au risque de perdre « la spécificité de la notion de race comme telle [...] [même] comme forme de subjectivation » (p. 31).

**2** CLAUDE-OLIVIER DORON débute son développement historique, scandé en quatre parties, par le constat d'un paradigme généalogique repérable dès le XVI<sup>e</sup> siècle, s'interrogeant de prime abord, dans ce qu'il appelle une « cartographie de la race », sur quatre domaines où ce paradigme est déjà en place : les généalogies rapportées dans la Bible (avec ses tables des peuples) et les histoires sacrées, les généalogies nobiliaires, les récits de voyage et les cosmographies décrivant les différents peuples, et enfin les pratiques d'élevage et les ouvrages concernant les animaux. Dans chaque domaine, le problème de la conservation des caractères à chaque génération recoupe la question de la dégénération. Dans la religion chrétienne, la chute touche l'Homme de manière

irréversible, « dans un processus de sénescence appelé à se perpétuer jusqu'à la fin des temps »<sup>1</sup>. Le discours nobiliaire postule une entité collective, issue d'un ancêtre commun, dont elle tire une qualité cardinale, la vertu. Mais l'inscription de cette entité dans une lignée ne doit pas conduire à la « rabattre sur le biologique », car elle s'entrelace avec des valeurs morales et symboliques (p. 106-109). La vertu peut se perdre, avec le « scandale du noble dégénéré » – la dérogeance (p. 113). Elargissant sa perspective aux relations de voyage, l'auteur démontre combien toutes les « nations » nouvellement découvertes sont intégrées « dans une même trame généalogique », à l'intérieur d'un vaste « système de parenté qui buissonne » (p. 127). La diversité s'explique en fait par un mécanisme d'altération, permettant l'émergence d'un « universalisme différentialiste », qui met en tension « le constat d'une diversité des formes humaines et le principe d'une unité d'origine » (p.143). Mais restent possibles dans ce cadre, en référence à une « identité perdue », d'éventuelles « pratiques de rédemption ». La colonisation, dans un tel cadre monogéniste, postule des hommes « en attente d'être humanisés » : ainsi le problème du gouvernement des Indiens ne peut-il être résolu que par la mise en place d'un ensemble de tutelles, spirituelles et temporelles, techniques disciplinaires appliquées en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle, comme a pu le décrire Michel Foucault.

Où situer les racines d'une telle biopolitique ? C'est dans le domaine de la zootechnie qu'apparaît avec le plus d'évidence le problème de la dégénération, central pour les pratiques d'élevage, avec la difficulté de maintenir intactes les qualités d'une espèce. Claude-Olivier Doron montre avec bonheur, à partir d'un nombre important de textes, comment émerge un biopouvoir avec l'administration des haras, qui répond à une demande sociale (notamment d'ordre militaire) de chevaux répondant à des normes spécifiques. Le dispositif d'amélioration des races animales apparaît comme « le premier lieu de connexion entre un savoir normatif (sur les) êtres vivants, un dispositif de normalisation et l'appareil d'Etat » (p. 188), où l'espèce et la race sont explicitement pris comme objets. L'importance de la figure de C. Bourgelat, commissaire général des haras en 1764 et fondateur des écoles vétérinaires (Lyon et Maisons Alfort), « théoricien à la confluence des savoirs traditionnels [...], des pratiques des haras [...]

<sup>1</sup> Vincent Vilmain, « Naissance de la race », *La vie des idées*, novembre 2016, <http://www.laviedesidees.fr/Naissance-de-la-race.html>.

et des savoirs de l'histoire naturelle » (p. 204), collaborateur de l'*Encyclopédie*, est soulignée à juste titre.



Des animaux aux hommes : les principes biopolitiques du gouvernement de ces derniers, dont la traduction institutionnelle devait prendre place au XIX<sup>e</sup> siècle, trouvent donc leur « matrice dans les dispositifs d'amélioration des races animales » (p. 221). L'objet nouveau, qui s'impose aux analystes, ce sont les mœurs, qu'il s'agit de réguler, à travers un ministère exercé sur la reproduction, à partir des « combinaisons des qualités physiques des géniteurs » (p. 239). L'esprit de l'époque est de stigmatiser les mariages consanguins et de célébrer les qualités positives des croisements : leur absence est alors présenté comme « un des modes privilégiés d'explication de l'état dégénéré de certains peuples, en particulier des Juifs » (c'est alors l'opinion de l'abbé Grégoire, p. 243). Idée qui va à l'encontre des principes classiques sur lesquels reposait la notion de race dans la noblesse. D'où l'intérêt, dans les colonies, d'introduire du sang blanc à chaque génération. Les tableaux généalogiques établis par Cornelius de Pauw démontrent qu'il ne faut que quatre générations pour procréer des enfants parfaitement blancs... Le type racial le plus puissant l'emporte sur le plus faible, et ainsi peut être commis un « génocide [...] par les douces armes du mariage »<sup>1</sup>. La mixophilie, contrairement à certaines idées reçues, apparaît ainsi dominante jusque dans les années 1860. Il faut attendre les « expériences » de Broca sur l'infécondité relative des hybrides et les théories de Périers sur l'inocuité des mariages consanguins et la nocivité des mélanges entre races pour que l'opinion dominante se retourne, dans un champ de pensée où « le problème du croisement entre les races est devenu un modèle fondamental pour repenser l'histoire des peuples [...], les mouvements profonds de l'histoire » (p. 263).

<sup>1</sup> Citation de Giuliano Gliozzi, « Le métissage et l'histoire de l'espèce humaine, de Maupertuis à Gobineau », in J.C. Marimoutou et F. Racault (éds), *Métissages*, I, Paris, L'Harmattan, p. 51-58.



Dans ce champ, le problème de l'acclimatement et de la transplantation apparaît particulièrement prégnant. Le risque n'est-il pas, aux colonies, dont le climat est présenté comme hautement dangereux et pathologique, d'une dégénération des Européens, comme semblerait le démontrer l'exemple des animaux et des plantes ? Les auteurs américains, comme Jefferson, contestent vigoureusement cette idée de dégénération et défendent farouchement les qualités de leurs congénères. Une race, en l'occurrence la blanche, affirment-ils avec d'autres, est censée être dotée d'une capacité à étendre sa zone d'influence et à se disperser sans dégénérer, manifestant par là un « génie colonial », ce qui prend toute son actualité en France avec la colonisation de l'Algérie dans les années 1840-1860.

C'est à partir des années 1740-1750 qu'émerge l'histoire naturelle comme champ particulier du savoir, visant à évaluer et à gouverner l'homme à partir de l'établissement de principes classificateurs qui peuvent fonder une hiérarchie. Claude-Olivier Doron peut dès lors se livrer à ce qu'il dénomme une « histoire épistémologique de la race », lui permettant de préciser comment celle-ci se constitue en concept scientifique. Dans un premier style de pensée, qu'il qualifie d'« anatomo-classificatoire », l'homme relève désormais d'un raisonnement taxinomique, et, parallèlement à son entrée dans les classifications du règne animal, il est l'objet d'une classification interne, comme l'illustre de manière exemplaire l'oeuvre de Linné.

Mais c'est dans un autre style de pensée, généalogique, que se cristallise pour l'auteur le concept scientifique de race, discontinuité radicale dans l'histoire naturelle, qui donne au racisme occidental une spécificité particulière. La race, lorsqu'elle est simplement fondée sur des critères phénotypiques, implique des entités discrètes, segments stables sur la base de différences naturelles, la plupart du temps phénotypiques, sans que soient mis en évidence leurs principes sous-jacents. Mais, en tant que concept, les classifications en résultant doivent être ordonnées à une généalogie pour être fixées à travers les générations, même si aucune théorie scientifique ne permet à l'époque d'expliquer les mécanismes de l'hérédité : comme l'affirme avec netteté Claude-Olivier Doron, « il faut que le mode de raisonnement classificatoire se subordonne au style généalogique [...] la taxinomie à la généalogie » (p. 427-428). Ce qui lui permet de régler le « cas Bernier », à qui on attribue généralement le privilège d'avoir le premier, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, utilisé le concept moderne de race et inventé la classification raciale. En fait ce dernier ne se préoccupe pas vraiment de la transmission

héréditaire des caractères mais s'inscrit dans une tradition géographique occupée à découper la terre. Et ce n'est certainement pas chez Linné que cette transformation s'opère : chez lui la problématique généalogique n'a pas sa place. Encore moins, à la fin du siècle, chez les penseurs polygénistes comme Bory de Saint-Vincent qui rejette toute préoccupation généalogique... Premières manifestations d'une pensée nouvelle : chez Maupertuis, la notion de race prend une « épaisseur plus importante », fondée sur la perpétuation de caractères à travers une suite de générations, dans le cadre d'une lignée différenciée. Buffon, quant à lui, postule des variétés constantes qui se perpétuent à travers la génération, force capable de reproduire la forme initiale mais aussi de permettre des déviations transmissibles par l'hérédité, qui peuvent aller de la déchéance (celle que postulait la doctrine chrétienne) à la régénération, donc à la possibilité d'un progrès, sous l'influence du climat, de la nourriture et des mœurs. Mais c'est chez Kant, dans son entreprise de classification intra-spécifique sur la base de la couleur, seul caractère qui se transmet infailliblement, que l'on trouve l'idée que c'est la dimension héréditaire qui prime, et non pas la couleur elle-même. Il n'y a pas eu depuis – jusqu'aux années 1950 – de rupture avec cette idée qu'une analyse de la diversité humaine doit partir de « la prise en compte de caractères strictement héréditaires, (permettant) d'élaborer une histoire généalogique de l'espèce en déterminant [...] les rapports de parenté entre les groupes humains » (p. 501). La race est bien là considérée comme une « dérivation d'une souche unique spécifique qui (en) conserve les caractères, mais leur adjoint des caractères héréditaires constants » (p. 503), fruits d'altérations successives.

C.-O. Doron note en la matière un paradoxe apparent dans « la coïncidence chronologique entre le développement d'une science de l'homme qui est avant tout une *science des inégalités naturelles* [...] et la constitution d'une doctrine universaliste [...] où chaque homme est considéré comme libre et égal en droits et en dignité » (p. 336). Ce principe égalitaire, cristallisé dans le droit, serait en fait « la condition du déploiement libre des inégalités naturelles d'aptitudes » (p. 336). Cette co-émergence d'un « savoir sur les inégalités naturelles et d'un dispositif juridico-politique qui objective l'homme comme citoyen, sujet de droit universel » (p. 345) doit-elle être mise en rapport avec l'assomption d'un humanisme universaliste ? En fait celui-ci se marie très bien avec l'inégalité des races : c'est au sein même des Lumières que s'élabore une pensée des inégali-

tés naturelles, justification de la domination européenne ; « l'égalité des droits [...] n'est pas l'égalité des races » (p. 349). Le monogénisme qui est à la base de ces conceptions peut ainsi inspirer une certaine forme de racisme, inscrit non dans une irréductibilité des races entre elles comme le voudrait le polygénisme différentialiste, mais au contraire dans une commensurabilité fondée sur un critère universel, notamment en matière de beauté physique, argument développé notamment par Jefferson, Camper, Blumembach, etc. Il va de pair avec un autre style de pensée, évolutionniste, qui postule des stades successifs, selon un classement fondé sur une échelle hiérarchique de progrès, qui se substitue à la classification et fonde un racisme de l'expansion, notamment coloniale.

**3** DE TELLES conceptions de l'inégalité conduisent Claude-Olivier Doron à un constat essentiel quant à l'histoire du racisme : il remarque en effet que c'est lorsque les différences statutaires sont abolies par décision politique que souvent la « race » devient un argument pour contester cette décision, sous prétexte d'une inégalité naturelle de toute façon indépassable. C'est souvent sur un fond d'inclusion et d'effacement des distinctions liées au statut juridique que s'opère une racialisation, visant à refonder sur de nouvelles bases des mécanismes de domination et d'exclusion qui peuvent s'inscrire ensuite dans le droit et les institutions civiles. On peut rappeler que Louis Dumont, dans une réflexion déjà ancienne, s'était justement intéressé au développement du racisme américain, en élargissant l'argument qu'il avait forgé à propos de la société de castes en Inde, qui postulait l'existence d'un principe hiérarchique enchâssé au niveau culturel, au centre des représentations de ce que doit être l'ordonnement social. Dans cette ligne il considérait la race, dans un texte placé en postface à son *Homo hierarchicus*, comme une valeur permettant de restaurer, sous le couvert d'un phénomène « naturel », un principe hiérarchique mis à mal par l'égalitarisme contemporain qui aurait inspiré la disparition juridique de l'institution servile, comme une ruse de la modernité pour refonder une possible oppression<sup>1</sup>.

Le terrain principal sur lequel Claude-Olivier Doron appuie son propre argument est également celui de l'ordre esclavagiste colonial. Après d'autres au-

<sup>1</sup> Louis Dumont, « Racisme et stratification : réflexion d'un anthropologue social », postface à *Homo hierarchicus. Essai sur le système des castes*, Paris, Gallimard, 1966.

teurs, il fait en effet remarquer que c'est au moment même où s'efface le statut juridico-politique de l'esclave et que croît une population de « libres de couleur » qu'on va mobiliser l'argument racial pour refonder à un autre niveau les dispositifs de domination, indépendamment du statut servile. Ce que l'on peut dénommer le « paradoxe de Jefferson », qui fut à la fois émancipateur et raciste (p. 347). Sans doute une meilleure prise en compte des conditions d'émergence et de développement d'un racisme spécifique lié à l'esclavage colonial lui aurait-elle permis de mieux préciser son positionnement dans l'articulation de l'histoire des savoirs et d'une histoire préalable des représentations, éclairant les liens réciproques que l'on peut établir entre pensée populaire de la race et conceptions savantes.

Même si le concept scientifique de race n'a pas encore émergé aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, une pensée et des pratiques raciales sont déjà présentes dans les vieilles colonies esclavagistes : la réalité à laquelle renvoie le terme de « race » n'a « nul besoin du mot qui, la désignant, en fixe le concept, pour surgir dans une formation sociale [...] Il faut admettre qu'une attitude humaine a existé avant qu'elle ait reçu un nom technique »<sup>1</sup>. Car les attendus de la race sont au rendez vous : instrumentalisation de la nature (rendue coupable, selon les mots de Condorcet, du « crime de l'inégalité »<sup>2</sup>), à la base d'une discrimination fondée sur des caractères physiques biologiquement déterminés (couleur de la peau, qui joue le rôle d'un point fixe dans l'ensemble des indices déchiffrés, mais aussi forme du nez, des lèvres, texture des cheveux...); intégration des données issues de la perception dans des catégories préétablies en termes de filiation et d'ascendance, dépendant elles-mêmes de conceptions relatives à la transmission des caractères de génération en génération, donc de représentations implicites de l'hérédité, souvent exprimées alors en termes de fluides vitaux, notamment le sang, support de la vie, véhicule d'éléments qui sont censés se transmettre. Ce qui permet de rendre compte des tabous très puissants qui étaient attachés aux unions interraciales qui étaient censées menacer la similitude physique des ascendants aux descendants, ainsi que de l'obsession du

<sup>1</sup> Pierre-André Taguieff, *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte, 1988, p. 22.

<sup>2</sup> Condorcet (J.A.N. de Caritat, marquis de), *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Paris, Masson et fils (1<sup>ère</sup> édition 1794), p. 124.

mélange des sangs. Le paradigme généalogique semble donc bien présent dans les fondements du racisme colonial.

Rappelons en quoi l'esclavage colonial est racialisé, à la différence de l'esclavage antique. Il est articulé à une triple segmentation : sociale (maîtres de la terre/travailleurs), juridique (libres/esclaves), « raciale » (« Blancs » / « Noirs »). Mais le fondement du système est de prime abord juridique : s'il avait fonctionné sans faille, séparant par une cloison étanche les libres et les esclaves, le contraste phénotypique entre les couleurs de peau, au départ simple coïncidence historique du fait de l'origine africaine de la main d'œuvre transportée, serait resté un simple épiphénomène. Mais de cette coïncidence a émergé une nécessité idéologique. D'une part l'équation esclave = noir (l'esclave est noir), simple constat, a eu tendance à se renverser, devenant noir = esclave (on est esclave *parce qu'on est noir*).

On est là dans la fonction classique de l'idéologie, celle de la justification. Comment mieux légitimer l'esclavage, en particulier pour des consciences chrétiennes, qu'en enfermant une part de l'humanité dans une prédestination à la servitude fondée sur la nature, donc sur le définitif et l'immuable, et en faisant en sorte que soit intériorisée cette idée chez les dominés eux-mêmes, de manière à les persuader de la vanité de toute révolte ? Des contradictions se font jour d'autre part à l'intérieur même du système, qui ont miné sa structure binaire. Comme dans tous les systèmes esclavagistes, il existait en particulier une « soupe de sûreté » constituée par la pratique de l'affranchissement. Mais on peut noter ici la profonde différence qui séparait l'esclavage moderne de l'esclavage antique. Si, dans ce dernier, l'esclave affranchi demeurait sa vie durant dans une situation relativement amoindrie par rapport à l'ingénu né dans la liberté, plus rien ne distinguait ses descendants du reste de la société. Dans l'esclavage colonial au contraire, la macule servile était indélébile dans la mesure où elle collait à la peau : l'esclave libéré devenait, selon la terminologie en vigueur, un « libre de couleur », expression où l'on voit accolés un terme juridique et un terme racial. Les maîtres, face au « péril en la demeure » que représentait l'émergence d'une classe de gens de couleur devenant eux-mêmes des possédants, ont donc eu recours au critère racial afin de maintenir une distance maximale avec ces libres qui auraient pu leur porter ombrage<sup>1</sup>. Il s'est donc produit ce qu'on peut

<sup>1</sup> Y. Debbasch, *Couleur et liberté. Le jeu du critère ethnique dans un ordre juridique esclavagiste*, Paris,

appeler une « racialisation » des rapports sociaux, à savoir une autonomisation de la « race » servant à positionner les individus, et les lignées dont ils procèdent, dans le jeu social. Comme l'a bien noté Michelle Duchet, si le mépris de l'esclave est là dès l'origine, le préjugé de couleur apparaît en quelque sorte comme un vice de structure que l'histoire a peu à peu révélé<sup>1</sup>.

Cette autonomisation de la race par rapport à l'esclavage civil fut bien soulignée par l'essayiste haïtien Linstant, lorsque la fondation créée par l'abbé Grégoire mit en compétition, au début des années 1840, un prix offert à celui qui « exposerait les meilleurs moyens d'effacer le cruel et absurde préjugé qui règne parmi les Blancs et les hommes de couleur ». Le prix lui échut (échappant à Victor Schoelcher qui avait trop subordonné ses vues à la détermination du préjugé par l'esclavage, espérant trop de l'abolition de celui-ci...) : s'appuyant sur Tocqueville, qui avait constaté que le préjugé était plus fort dans le Nord des Etats-Unis, là où justement l'esclavage était déjà aboli, il séduisit le jury en exprimant une idée-force : « le préjugé, en s'attachant à la couleur, est devenu tout à fait dans cette seconde phase distinct de celui de l'esclavage »<sup>2</sup>.

La prégnance de la race, suite à la disparition de l'institution à laquelle elle fut primitivement associée, dépend en fait de la structure même du processus de racialisation. La marque biologique sur laquelle elle s'appuie, bien que confinée à l'univers des apparences et dépendant d'un support génétique infime, n'en est pas moins inscrite dans l'hérédité. Il en résulte qu'elle est héritable de génération en génération, transmise des parents aux enfants, qui vont la transmettre à leur tour. Elle prend de ce fait une dimension temporelle au long cours, induisant une grande viscosité des rapports sociaux et cristallisant les hiérarchies sociales premières. C'est là un phénomène qu'avait bien perçu, dans une analyse lumineuse, Alexis de Tocqueville. Après avoir mis en parallèle l'esclavage antique et l'esclavage moderne (« Ce qu'il y avait de plus difficile chez les anciens était de modifier la loi, chez les modernes c'est de changer les moeurs et pour nous la difficulté commence là où l'antiquité la voyait finir »), il mettait l'accent sur la singularité moderne de l'association de l'esclavage avec la race,

Dalloz, 1967.

<sup>1</sup> Michelle Duchet, « Esclavage et préjugé de couleur », in P. de Comarmond & C. Duchet (dir.), *Racisme et société*, Paris, Maspero, 1969, p. 121-130.

<sup>2</sup> S. Linstant, *Essai sur les moyens d'extirper les préjugés des Blancs contre la couleur des Africains et des Sang-mêlé*, Paris, Pagnerre, 1841.

concluant en ces termes : « le souvenir de l'esclavage déshonore la race, et la race perpétue le souvenir de l'esclavage »<sup>1</sup>. On ne saurait mieux exprimer la persistance de la mémoire de l'esclavage par la récurrence perceptive de la trace discriminante. La nouvelle macule servile ne peut s'effacer et se transforme en stigmate hérité.

Ces représentations, et le paradigme généalogique qu'elles impliquent, peuvent être remarquablement mises en évidence dans le cas de l'ancienne Saint-Domingue, l'une des expérimentations capitalistes esclavagistes les plus accomplies de l'époque moderne. Au centre de la pensée raciale qui structurait la société coloniale, la doctrine de la pureté de l'extraction et de la blancheur absolue, vérifiée à partir d'un strict contrôle généalogique, ce « prisme magique par lequel les colons s'assurent des couleurs mères et primitives », selon les termes d'un mémoire de l'époque. Sur ce front de la race-lignée était désormais érigée la fameuse *ligne de couleur*, si bien décrite par Moreau de Saint-Méry<sup>2</sup>, qui installait une stricte séparation entre les Blancs et tous les autres, ramenés, quel que soit leur degré de décoloration, à l'autre couleur primitive pour la raison qu'ils en étaient en partie issus. Mais cette logique binaire s'accommodait dans le même temps de la réalité humaine luxuriante qui caractérisait la colonie, par l'établissement de catégories de métissage, elles aussi à fondement généalogique, qui permettaient à une « cascade de mépris » de dévaler du plus clair au plus foncé, expression de ce qu'on a pu appeler un « sous-racisme », correspondant à une intériorisation du préjugé chez les gens de couleur eux-mêmes.

On peut remarquer que la plupart des sociétés esclavagistes et post-esclavagistes ont connu, à divers degrés, le même type de « mathématique raciale »<sup>3</sup>, qui a généré une complexe interaction social/biologique à travers le choix du conjoint ou du partenaire reproducteur. Du fait de la rémanence du biologique par rapport aux évolutions sociales, la gestion intergénérationnelle de la trace s'est effectuée à partir du souvenir des ascendances passées qui gouvernait l'isolement ou le mélange des groupes initiaux en présence : ainsi une idéologie a-t-

<sup>1</sup> Alexis de Tocqueville, A. de, *De la démocratie en Amérique*, Paris : Gallimard, 1961, p. 357 (1<sup>ère</sup> édition, Paris : C. Gosselin, 1835).

<sup>2</sup> Moreau de Saint-Méry, (1797). *Description de la partie française de l'Isle de Saint-Domingue*, Philadelphie, 1797. Réédition : Paris, Larose, 1958.

<sup>3</sup> Michelle Duchet, « Esclavage et préjugé de couleur », *op. cit.*

elle pu véritablement s'incarner<sup>1</sup>. Ce type d'obsession généalogique a fortement marqué l'évolution des différents segments de ces sociétés jusqu'à une date récente : on peut par exemple se référer au cas de la Martinique, où les Blancs originaires (Békés) se sont enfermés dans une stricte endogamie, articulée à un fort contrôle généalogique, qui a permis au groupe de rester identique à lui-même de génération en génération ; dans le même temps, les Gens de couleur y ont déployé des stratégies intergénérationnelles de blanchiment au travers des gradients de métissage. Aux États-Unis, la *colour bar* demeure encore une réalité, assurant une relative étanchéité aux groupes raciaux, même si l'extension géographique du pays (rendant difficile un strict contrôle généalogique) a permis d'éventuels *passings* (passages de la ligne).

De manière générale, on constate que ce système de représentations s'est diffusé loin de son foyer colonial. Les dispositifs coloniaux de la race précèdent donc le développement effectif des savoirs naturalistes, qui coïncident, on l'a vu, avec la fin des formes juridiques, civilement sanctionnées, de l'esclavage. La race serait donc un produit colonial importé vers la métropole, comme y invitent également les travaux d'Elsa Dorlin<sup>2</sup>, même s'il faut éviter de confondre le concept tel qu'il se développe dans le champ des savoirs de l'histoire naturelle et la notion telle qu'elle s'est construite dans les représentations et les pratiques coloniales. Ce n'est que très tardivement, soit au début du XIX<sup>e</sup> siècle, que le concept scientifique de race a été utilisé dans les arguments des défenseurs de l'ordre esclavagiste.

**4** L'OUVRAGE vaut pour terminer par les échos installés par rapport aux débats contemporains, dans le long épilogue, qui peut constituer un essai autonome en lui-même, intitulé « l'éternel retour de la race ? ». Doron part de l'évidence, pour le sens commun, de la réalité de l'existence de races, qui rejoint la critique savante, de la part d'un certain nombre d'auteurs, du « négationnisme racial ». Il rappelle ainsi la tribune du *Monde*, parue en 2013, du biologiste M. Raimond et de la romancière Nancy Huston, intitulée « Sexes et races ; deux réalités » : accusant de cécité les sciences sociales, ils y affirmaient qu'il

<sup>1</sup> Jean-Luc Bonniol, *La couleur comme maléfice. Une illustration créole de la généalogie des « Blancs » et des « Noirs »*, Paris, Albin Michel, 1992.

<sup>2</sup> Elsa Dorlin, *La matrice de la race*, Paris, la Découverte, 2006.



existe des différences génétiques caractéristiques de groupes géographiques que la génétique se contenterait de décrire. On est là (sans préjuger des intentions politiques de ces deux auteurs) dans un débat classique, qui partage d'un côté ceux qui, en France, considèrent (s'élevant notamment « contre le « politique-correct », la bien-pensance, au nom de l'évidence et du sens commun ») qu'il y a deux types de Français : des « Français de souche » par rapport à ceux qui le seraient accessoirement et, de l'autre, ceux qui veulent en finir avec la notion de race, prônant notamment la nécessité d'éradiquer le mot « race » de tous les textes législatifs et réglementaires, car énoncer le mot serait reconnaître l'existence de la chose...

L'espace socio-politique autour de la race, saturé d'enjeux et de tensions, apparaît en fait plus complexe, entre universalisme et républicanisme (du moins en France) et tendance à la racialisation, repérable paradoxalement aux deux extrêmes de l'échiquier politique. D'un côté, comme on l'a déjà évoqué, la race apparaît, lorsque s'effacent les distinctions juridico-politiques, comme une ressource pour refonder les distinctions et les rapports de domination. Or le partage juridique citoyens/étrangers s'efface chez les enfants d'immigrés. D'où les glissements des jugements dans certains secteurs « majoritaires » vers les thèmes de la « souche » et du « grand remplacement », postulant souvent des différences culturelles prétendument sources d'inassimilabilité, avec l'idée que des devoirs particuliers doivent être le lot de certains Français « entièrement à part » (pour reprendre le mot d'Aimé Césaire), qui sont censés devoir s'acquitter d'un péage particulier pour entrer dans le cercle de la citoyenneté. Mais, de l'autre côté, Claude-Olivier Doron nous rappelle que la race n'a pas simplement une fonction de domination, mais qu'elle sert aussi de support identitaire, ce qui peut expliquer son étonnante perdurance. Les catégories raciales se situent en effet entre « l'horizon universel du citoyen et la variété des situations des sujets » (p. 532), souvent marquées par le ressenti persistant d'une assignation subie, voire d'une minoration pérenne. On peut ainsi faire le constat de l'appropriation de l'ancien catalogage racial par les sujets qui le subissent, à travers l'expérience psychique intime propre au sujet qui subit ce processus de racisation. On sait que c'est par le mécanisme bien connu de « retournement du stigmatisé » que les descendants des victimes du système se sont construits une identité. Retour de service libérateur, inscrit dans un mouvement de pensée d'antiracisme différentialiste, fondé sur ce qu'on peut appeler un néo-racialisme, qui

valorise une appartenance communautaire, le statut de « victime racisée » leur permettant de se constituer comme sujets politiques.

Il y a là un retour en force d'un usage de la race qui part d'une volonté initiale de lutte contre les discriminations et les inégalités. Ces postures ont introduit une profonde fracture « dans ce grand bloc commun qu'était autrefois la lutte contre le racisme et l'antisémitisme »<sup>1</sup>, tant elles paraissent en contradiction avec l'évacuation de la race en tant que norme que portait l'antiracisme universaliste. Dans cette ligne, ce sont les corps eux-mêmes qui sont constitués en ressources politiques, comme certains mouvements activistes y invitent, notamment aux Etats-Unis, afin de mesurer des distinctions prolongées en inégalités (en matière de santé, de justice, de police...), posture qui s'articule à une logique de discrimination positive. Des deux côtés opposés du racialisme, l'imaginaire spécifique de la race ne cesse donc d'être rabattu sur des dimensions biologiques : le recours à la science, dans sa dimension génomique, devient dès lors essentiel, une science qui ne serait pas biaisée par l'idéologie car la vérité profonde est censée se situer du côté de la génétique, plus forte que les représentations sociales.

Ce genre de rhétorique, qui s'élève contre la conception de la race comme construction sociale et non comme réalité biologique rencontre beaucoup de succès sur Internet. On y constate l'activisme d'un certain nombre de groupes, qui opèrent un recours sélectif aux études de génétique des populations, dans un « jeu avec les impensés et les ambiguïtés des savoirs génétiques actuels » (p. 539) qui permettent de repenser la pratique de la généalogie, en particulier chez les Africains Américains, où la quête des *roots* s'est affirmée depuis les années 70 (mais on pourrait aussi évoquer en la matière les Juifs, les Irlandais...). Comme l'affirme Alondra Nelson, dans un ouvrage consacré aux tests génétiques d'origine auxquels font de plus en plus appel les Africains Américains, le recours au génome a émergé à un moment spécifique, celui de l'émergence d'un racisme *color blind* qui aurait été adopté par ceux qui veulent en finir avec les politiques d'*affirmative action* : pour elle, rien d'étonnant à ce que ce soit au moment où la race est niée au niveau social qu'elle devienne pour les dominés plus signifiante au niveau biologique, grâce à ce recours à l'ADN, doté

<sup>1</sup> Citation extraite de E. Saada, in Didier et Eric Fassin, *De la question sociale à la question raciale ?*, Paris, La Découverte, 2009.

de propriétés uniques pour des revendications politiques et pour éclairer une histoire de l'oppression, dans un climat politique de plus en plus indifférent aux demandes de justice raciale<sup>1</sup>.

Pour Doron, il ne faut pas fermer les yeux sur les évolutions récentes des savoirs génétiques, qui produisent des énoncés biologiques sur la race et les ascendances, nourrissant des imaginaires racialisés, comme dans l'usage des tests génétiques d'ancestralité. Mais il est dans le même temps indispensable de « reconnaître les choix muets (dont ces savoirs) procèdent) et la manière dont ils sont immédiatement investis dans des luttes » (p. 539). Il fait à ce propos une excellente mise au point sur la biologisation de la race et le savoir des ascendances biogéographiques. Alors que la génétique, jusque vers l'an 2000, était mobilisée le plus souvent dans une optique antiraciste (démontrant la similitude de tous les êtres humains, dans 99,9 % de leur génome), la donne a changé dans la dernière décennie, donnant au concept de race une nouvelle consistance sur des bases génétiques, notamment en matière de recherches en santé publique. Les savoirs sur les polymorphismes génétiques sont désormais au cœur des politiques : les « combats génomiques pour la justice sociale » mobilisent des chercheurs représentant les différentes communautés. Dès lors les frontières se floutent [...] entre science, sens commun et préjugés sociaux » (p. 544), alors même que ces recherches sont empreintes d'un « ensemble (*considérable*) de présupposés [...], d'extrapolations » (p. 544), surtout si l'on poursuit le profilage à partir du *DNA phenotyping*. Les données ADN, intégrées dans le monde des *big data*, sont en effet rapportées à des populations de référence actuelles, sans que leur histoire soit véritablement prise en compte pour avoir une idée de leur profil ancien ; les données sont d'autre part traitées en fonction d'hypothèses biaisées : les sous-populations distinguées « épousent les distinctions ethno-raciales, (renforçant), en leur donnant un support biologique, des représentations sociales actuelles » (p. 546). D'où « le succès de ces études auprès des racialisés de tout poil [...] même si les usages ne sont pas univoques et peuvent être mobilisés dans des luttes contradictoires » (p. 546). Elles alimentent en effet les mobilisations socio-politiques, s'intégrant au premier chef dans la lutte contre les inégalités raciales (d'où la prise en compte des minorités dans

<sup>1</sup> Alondra Nelson, *The Social Life of DNA. Race, Reparations and Reconciliation after the Genome*, Boston, Beacon Press, 2016.

les protocoles de recherche biomédicale). Mais cette logique positive de lutte va souvent de pair avec une volonté d'affirmation identitaire, qui se retrouve aussi du côté des suprématistes blancs. La génomique peut ainsi se révéler comme une arme à double tranchant...

Même s'il ne faut pas confondre les sociétés, entre les USA (où la race est d'un usage routinier) et la France, on peut donc affirmer que le racialisme et le racisme biologique relèvent la tête. Ainsi peut-on noter que les articles qu'ils inspirent deviennent, en tout cas aux Etats-Unis, nettement majoritaires par rapport à ceux inspirés par le constructivisme social. Mais il faut noter aussi que la nouvelle notion de race n'a que peu à voir avec celle qui a fonctionné antérieurement. Ce n'est plus celle du sens commun : elle réfère à la possibilité d'assigner un individu ou une population à un groupe d'ascendance. Malgré les assignations probabilistes qui gouvernent cette nouvelle acception, qui demeure toujours traversée par des processus de construction sociale, il faut désormais se garder d'un certain discours constructiviste naïf qui ferait considérer la réactivation de la race comme un « retour des démons du passé » (p. 559). La race n'a en fait jamais quitté la scène, se drapant aujourd'hui dans de nouveaux atours.



Enfant souffrant de vitiligo, huile sur toile d'école brésilienne, 1786. Musée d'Histoire de la Médecine, Paris, France. Illustration de couverture de L'homme altéré.